



PV de l'assemblée générale ordinaire 2019

DATE	6 mai 2019 à 19h00
LIEU	Centre socioculturel Pôle Sud, Av. Jean-Jacques Mercier 3 à Lausanne
ÉMETTEUR	Iván Gómez, membre sortant du comité
EXCUSES	A. Boerlin-Zurkinden, J. Dubosson Barbey, A. Leyvraz, D. Ziegler, P. Meystre, C. Bemporad, N. Karel, C. Magnin, N. Zysset

1. Bienvenue et présentation du programme

La séance commence à 19h10 par le message de bienvenue adressé aux 31 membres présents (non compris 6 membres du comité) par le Président **François Turk**. Ce dernier rappelle qu'il s'agit de la 10^{ème} AG et qu'**Enea Rezzonico** est le coordinateur depuis 3 ans déjà.

2. Ordre du jour

François Turk présente l'ordre du jour qu'il soumet à l'approbation des membres présents. Celui-ci est approuvé à l'unanimité (oui 31 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus).

3. Procès-verbal de l'assemblée générale 2018

Le PV, qui avait été envoyé quelques semaines auparavant à tous les membres et qui était consultable en ligne sur le site www.p2r.ch, ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité (oui 31 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus). L'assemblée remercie son auteur, **Iván Gómez**.

4. Rapport d'activité 2018

Enea Rezzonico commence par rappeler la situation préoccupante de l'agriculture en Suisse :

- Bien que la population soit en augmentation, les surfaces agricoles diminuent ;
- Entre 1985 et 2009 les surface agricoles diminuent au rythme de 14 terrains de football par jour ;
- En Europe la Suisse est l'un des pays avec le rapport surface agricole par habitant le plus faible ;
- Le nombre d'exploitations ont diminuées d'environ 50% ces dernières 20 années ;
- La Suisse importe 40% de son consommation de denrées alimentaires végétales ;
- La part du budget des ménages suisses pour l'alimentation est l'une des plus basses d'Europe avec seulement 12% en 2015 ;
- La seule bonne nouvelle est la lente mais constante progression du Bio en Suisse: 13% du nombre totale d'exploitations suisses en 2017.

Il présente ensuite l'activité de la coopérative en rappelant qu'après une période stable jusqu'en 2016 avec environ 200 membres, le P2R est passé à environ 300 afin d'améliorer la situation financière. Il rappelle que le taux moyen de résiliation des paniers est d'environ 5-7% par période d'abonnement, chiffre qui selon nos connaissances se situe dans la moyenne romande des structures similaires à la nôtre. Les nombres d'abonnements complémentaires actifs en 2018 étaient les suivants : environ 160 abonnements aux œufs, env. 45 au fromage, env. 40 au pain et environ 35 au tofu. Ces chiffres sont relativement constants depuis 2-3 ans, à l'exception de l'abonnement aux œufs qui a suivi l'augmentation des abonnements aux paniers.

Il rappelle également l'origine principale des produits livrés dans les paniers en 2018 :

- 24% du domaine de Fermens (H. Silva) à Denens (situé à env. 20 km de Lausanne) ;
- 28% du domaine de Ballens (G. Roch) à Ballens (situé à env. 30 km de Lausanne) ;
- 15% de la ferme de Rovéréaz à Lausanne depuis 2018 (bénéficie de l'appui du P2R) ;
- 12% du domaine de Roveray (C. Suter) à Aubonne (situé à env. 27 km de Lausanne) ;

La comparaison entre 2017 et 2018 montre qu'une partie des produits achetés au cours des années précédentes au domaine de Fermens a été achetée en 2018 à la ferme de Rovéréaz. Ce report s'explique en partie par le fait que le domaine de Fermens avait moins de produits à proposer car des travaux étaient en cours de réalisations sur leur terrain.

Enea Rezzonico poursuit sa présentation en évoquant, notamment :

- Les 507 demi-journées de travail proposées aux coopérateurs dont 406 effectuées soit une couverture de 80% environ. Ce taux augmente même jusqu'à 95% pour la mise en panier ;
- Le nombre stable de réclamations reçues (68 en 2018 et 73 en 2017) paraît acceptable au vu des quelques 14'000 paniers et 10'000 lots de produits complémentaires distribués par année ;
- La fête du P2R du 26 août 2018 ;
- La présence de la coopérative aux événements publics comme la fête de la Nature, le Festival de la Terre et le marché de Noël solidaire du centre Pôle Sud ;
- La réalisation d'une enquête comparative entre le prix des fruits/légumes du P2R et du marché ([lien](#)) ;
- Les activités de soutien à l'initiative politique « Pour la souveraineté alimentaire » ;
- La réalisation de la brochure de cuisine « L'astucier du mangeur de légumes » distribuée dans les paniers de décembre 2018 et mise en vente dans des magasins lausannois ainsi que sur notre épicerie en ligne ;
- L'organisation d'un atelier de cuisine ;
- Les différentes ventes spéciales (fruits, viandes, ...) ;
- Etc.

Le rapport d'activité ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité (oui 31 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus du vote).

5. Comptes annuels 2018

Mathieu Hefti, mentionne que lors de la dernière AG il avait été question de plusieurs objectifs pour 2018 : l'achat d'une camionnette, le développement de partenariats avec les producteurs (contrats), l'amélioration de la situation financière de la coopérative et l'augmentation des salaires.

Les comptes 2018 peuvent se résumer comme suit :

Bilan

Actifs circulants (état au 31.12.2018)	CHF 248'908.42.-
Actifs immobilisés (investissements)	CHF 33'608.36.-
Capital propre (fortune dont part sociales)	CHF 75'884.51.- ¹

Résultat

Produits (ventes de légumes/fruits/autres)	CHF 348'257.02.-
Charges (achats de légumes/fruits/autres)	CHF 220'560.22.-
Charges de personnel (salaires)	CHF 87'126.65.-

Résultat de l'exercice (bénéfice) CHF 8'072.97.-

Mathieu Hefti annonce qu'à partir de début 2019, les pertes financières accumulées lors du démarrage de la coopérative en 2010 ont été complètement équilibrées par les résultats financiers positifs des dernières années et que les finances sont désormais saines !

En ce qui concerne les objectifs énoncés précédemment, il résume les activités qui y sont liées comme suit :

- Camionnette : elle a été achetée en février 2018 et elle est partagée avec la ferme de Rovéréaz qui nous la loue au prix coutant de CHF 1.-/km;
- Partenariats avec les producteurs (contrats) : en plus des engagements informels conclus avec les producteurs de produits proposés sous forme d'abonnements complémentaires (œufs, pain, fromages, tofu), deux contrats formels ont été conclus avec des producteurs de fruits/légumes (le domaine du Cotrable à Villars-sous-Yens pour l'achat de fruits et la ferme de Rovéréaz pour l'achat de légumes). Un contrat a aussi été proposé à la plupart de nos producteurs principaux (H. Silva, G. Roch et C. Suter) qui ont décliné notre proposition considérant que celui-ci ne pourrait pas leur être bénéfique. A noter que le prêt de CHF 10'000.- accordé à la ferme de Rovéréaz a été partiellement remboursé selon les conditions convenues initialement ;
- Bilan : le bilan a été amélioré notamment grâce à l'augmentation du nombre de paniers depuis 2016. Quant à l'augmentation du prix de l'abonnement aux mini-paniers, approuvée par l'AG 2018 et entrée en vigueur en 2019, elle contribuera aussi au maintien de finances saines;
- Salaires : en accord avec les employés et en tenant compte des perspective d'augmentation des charges liée au projet de maraîchage à venir, le comité a décidé de ne pas augmenter les salaires mais d'accorder un bonus annuel selon la contribution de chacun et selon les capacités financières de la coopérative. Un bonus a été versé au coordinateur à la fin de 2018.

Depuis la fin 2018 la coopérative loue une place de bureau dans un espace de co-working à Lausanne (Sev52) qui est utilisé par le coordinateur et pour les réunions du comité (loyer CHF 320.-/mois environ).

Question coopératrice-eur : avec un salaire mensuel d'env. CHF 3'700.- net pour un 100%, à quand l'augmentation des salaires ? **François Turk** : avec le projet de maraîchage à venir, ce n'est pas prévu pour le moment, mais à un horizon de 1-2 ans, oui, si les finances le permettent.

Question coopératrice-eur : est-ce que le P2R est prêt à partager le bureau dans l'espace Sev52 avec une autre association ? **Enea Rezzonico** : oui, pourquoi pas, mais il faudra vérifier avec le gérant du lieu si cela est possible.

Question coopératrice-eur : est-ce que Rovéréaz continue à rembourser le prêt qui lui avait été accordé ? **Enea Rezzonico** : oui, comme convenu, CHF 2'500 .- ont été remboursés en espèces en 2018 et les CHF 7'500.- restants devraient être remboursés en 2019. Il précise également que le prêt de CHF 10'000.- que la coopérative avait accordé à la société Local Green Invest en 2013 a été entièrement remboursé au début de l'année 2019.

¹ Statuts demandent de garder CHF 20'000 .- donc il reste CHF 55'884 .- à disposition

Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité (oui 31 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus).

6. Décharge du comité sortant et contrôleur de comptes

A l'unanimité (oui 31 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus), l'assemblée donne décharge au comité sortant suivant et le remercie pour leur travail :

- François Turk, président
- Mathieu Hefti, trésorier
- Timothée Crettenand, secrétaire
- Judith Ammann, représentante des producteurs
- Vivien Galland, membre
- Jasmine Lorenzini, membre
- Iván Gómez, membre
- Clotilde Lauritzen, membre

A l'unanimité (oui 31 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) elle donne également décharge au vérificateur des comptes 2018, **Bernat Palou**, et le remercie pour son travail.

7. Élection du nouveau comité et d'un-e contrôleur-euse des comptes pour 2019

Afin de réduire les frais administratifs liés aux mises à jours des données auprès du registre du commerce, le comité actuel propose d'élire un nouveau comité composé uniquement des personnes responsables des rôles prévus par la loi (président, secrétaire et trésorier), et propose François Turk comme président, Mathieu Hefti comme trésorier et Timothée Crettenand comme secrétaire. Officieusement, ce comité serait élargi avec la participation de Judith Ammann, maraîchère à la retraite, Jasmine Lorenzini, Cyril Lemray, Loïc Andolfatto et Daniel Schöni, tous membres de la coopérative. Pour Loïc et Daniel, l'objectif serait d'être formés par Mathieu Hefti pour reprendre la comptabilité dès 2020.

Question coopératrice-eur : il a été question de sous-groupes de travail, quels sont-ils ? **François Turk** : pour l'instant il y en a un pour le projet de maraîchage. **Enea Rezzonico** : pour l'instant aucun autre sous-groupe de travail officiel n'est encore organisé mais il est prévu d'en créer un ou plusieurs regroupant les membres qui souhaiteraient contribuer aux différents besoins de la coopérative (par ex. pour organiser les activités sociales comme la fête annuel du P2R, les ateliers de cuisines, etc.). Dès que ces sous-groupes seront définis, les membres seront informés. D'ici là, les personnes intéressées à donner de leur temps pour contribuer aux besoins de la coopérative peuvent déjà contacter le coordinateur.

Question coopératrice-eur : on constate que les femmes sont largement sous représentées au comité ... **Enea Rezzonico** : le comité en est bien conscient et il aimerait qu'il y en ait plus mais pour l'instant il n'y a pas eu plus de volontaires.

Question coopératrice-eur : est-ce que les séances de comité sont ouvertes aux membres ? **Enea Rezzonico** : oui, bien sûr ; les dates des réunions de comité ne sont pas communiquées sur le site du P2R, mais les personnes intéressées à y participer peuvent se renseigner auprès du coordinateur. Les séances ont lieu habituellement les lundis de 18h30 à 21h30 environ dans les locaux de l'espace Sev52 à Lausanne.

L'assemblée approuve à l'unanimité (oui 31 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) le nouveau comité qui sera composé des personnes suivantes :

- François Turk, président
- Mathieu Hefti, trésorier
- Timothée Crettenand, secrétaire

Bernat Palou est également réélu à l'unanimité (oui 31 / non 0 / abst. 0, les membres du comité étant exclus) en tant que vérificateur des comptes 2019.

8. Budget prévisionnel 2019

Mathieu Hefti présente les opportunités pour 2019, à savoir l'augmentation des membres de la coopérative avec l'accueil d'une trentaine de nouveaux membres en attente depuis longtemps de s'inscrire dans le point de livraison Chailly et un projet de maraîchage (voir point suivant N°9).

Il présente également les possibilités d'investissements, sans le projet de maraîchage. Dans ce cas il serait possible de verser un bonus aux employés de la coopérative en fin d'année (pas d'augmentation de salaire). Ceci engendrerait un bénéfice annuel de CHF 17'000.-.

Question coopératrice-eur : pourquoi ne pas augmenter d'avantage le nombre de coopérateurs ? **Enea Rezzonico** : il y a trois raisons à cela :1) la coopérative n'a pas comme objectif de faire du bénéfice (but non lucratif). 2) si l'on veut maintenir les critères actuels à savoir des produits bio et de proximité cultivés dans des exploitations à taille humaine, il n'y a pas assez de producteurs pour répondre à la demande. 3) d'un point de vue purement logistique, le local de Cery pour la mise en panier est « surexploité » et les livreurs aussi :0).

Pour conclure, si on veut augmenter la taille de la coopérative et atteindre un nouveau seuil de rentabilité, il faudrait accueillir beaucoup de nouveaux membres.

9. Projet de maraîchage

Enea Rezzonico commence par résumer les résultats préliminaires du sondage qui a été effectué entre le 23 mars et le 5 mai 2019 auprès de toutes les coopératrices et tous les coopérateurs pour connaître leur avis concernant la proposition de lancer un projet de production maraîchère géré par la coopérative. Les réponses de ce sondage montrent un soutien clair à cette proposition².

Il présente également les raisons principales qui ont motivées le comité à considérer la possibilité de lancer un projet de production maraîchère :

1. La demande en produits bio locaux est plus grande que l'offre à certains moments de l'année ;
2. Nos producteurs actuels ont souvent de la difficulté à nous fournir assez de fruits et légumes car ils préfèrent les écouler en vente directe (meilleur prix) ;
3. La plupart de nos producteurs actuels de fruits et légumes ne sont pas intéressés à renforcer la collaboration avec le P2R ;
4. Avec notre projet maraîcher nous aurons la possibilité d'exploiter au maximum les avantages du modèle contractuel (partages des risques et des bénéfices, participation au travail au champ, etc.) ;

² Remarque ajoutée après l'assemblée générale : les résultats complets de ce sondage ont été envoyés aux membres le 14 mai 2019 et sont disponibles sur [ici](#).

5. Autres : plus d'autonomie dans le choix des cultures et des pratiques culturelles, plus de transparence.

Le projet de maraîchage pourrait être réalisé sur un terrain qui nous est mis à disposition par Cédric Martin, un agriculteur bio à Étagnières, qui cultivent actuellement des grandes cultures et élève du bétail. Il dispose actuellement d'un petit point de vente directe où il souhaiterait proposer des légumes provenant de sa ferme.

La surface qui serait mise à disposition serait d'environ 1.5 ha (encore à discuter) et serait mise à disposition en échange de la possibilité de nous acheter des légumes pour son point de vente, et d'un abonnement à un panier famille offert. M. Martin resterait le propriétaire et continuerait à toucher les paiements directs.

Question coopératrice-eur : est-ce légalement possible que l'utilisateur du terrain ne soit pas le propriétaire ? **Enea Rezzonico** : il s'agit d'une zone grise dans ce domaine mais cela se fait déjà.

Question coopératrice-eur : est-ce que cet agriculteur est déjà en bio ? **Enea Rezzonico** : non, il est en reconversion mais le sera dès 2020.

Question coopératrice-eur : cela signifie que nos produits devront être labélisés bio ? **Enea Rezzonico/François Turk** : oui, nous n'aurons pas le choix car en Suisse une exploitation bio doit l'être à 100%.

Question coopératrice-eur : «qui de l'œuf ou la poule est arrivé en premier?» **François Turk** : l'idée du projet de maraîchage est née avant l'opportunité car elle était présente dès la création de la coopérative. Le comité y a plus sérieusement repensé depuis que la trésorerie de la coopérative se porte mieux.

Question coopératrice-eur : quel est l'âge de M. Martin ? **Enea Rezzonico** : environ 40 ans.

Enea Rezzonico explique que le projet débuterai en été 2019 avec 2-3 maraîchers pour 1 EPT (équivalent plein temps), un ou des stagiaires et 0.3 EPT du coordinateur actuel. Avec l'ensemble des charges, cela correspondrait à un budget annuel d'environ CHF 120'000.-

Judith Ammann présente le plan d'investissement :

- Peu motorisé
- Grands tunnels (9 x 30 m) indispensables pour la diversité
- Système d'irrigation
- Station de lavage

TOTAL : environ CHF 64'000.-

François Turk précise que ces chiffres sont pour le moment provisoires car les maraîchers qui seront engagés devront donner leur avis afin qu'ils puissent s'approprier le projet.

Judith Ammann trouve que le terrain est bien dégagé ce qui permettra d'éviter plusieurs maladies. La terre semble également plutôt facile à travailler.

Question coopératrice-eur : est-ce les futurs maraîchers disposeront d'un local fermé ? **Enea Rezzonico** : oui, il y a ce qu'il faut pour se mettre à l'abri si nécessaire.

Enea Rezzonico présente une projection de l'évolution de notre trésorerie basée sur un scénario prévoyant environ 50% des rendements maximaux pendant la première année (2020) et 100% dès la 2^{ème} année. Cette projection indique que le projet serait financièrement viable à condition de trouver environ CHF 20'000.- de financements supplémentaires pour combler le déficit prévu dans la trésorerie à la fin de la première année. Pour répondre à ce problème, plusieurs solutions :

- Augmenter le nombre de parts sociales.
- Recourir à des donateurs (crowdfunding).
- Souscrire à un prêt.

Question coopératrice-eur : est-ce que la coopérative sera autonome ? **Enea Rezzonico** : à terme nous pourrions arriver à 80-90% d'autonomie pour nos besoins en légumes.

Un coopérateur fait remarquer que le projet ne semble pas encore entièrement mûr, au vu du nombre de questions qui restent ouvertes. Il regrette aussi que l'on présente un projet d'une aussi grande importance financière en une soirée, sans documents fournis à l'avance, et qu'il faille prendre la décision sur le sujet le soir même alors que tout n'est pas clair. Il est d'avis qu'une assemblée extraordinaire pourrait être convoquée dans quelques semaines ou mois, lorsque le projet sera ficelé.

Question coopérateur-eur : est-ce que si on attend encore 1 an avant de lancer le projet on peut s'éviter ce déficit ? **Enea Rezzonico** : oui, mais on risque de perdre l'accès au terrain.

David de l'Association Rage de Vert (Neuchâtel) présente le projet qu'ils mènent et qui pourrait ressembler au futur de notre coopérative. Quelques éléments :

- Lancé en 2011
- Pas de coordinateur
- 2 demi-journées de travail par année
- 180 membres (unique fournisseur)
- 1.3 ha, peu mécanisé mais beaucoup de mains
- 10% de taux de résiliation contre 30% dans d'autres structures similaires en moyenne en Suisse

Enea Rezzonico ajoute que 25 candidatures ont été déposées pour devenir les maraîchers de notre projet, 1 était pressenti mais s'est désisté, il reste 3 autres intéressés.

Question coopérateur-eur : est-ce que la réflexion plus globale sur un projet de développement durable est en cours ? **Enea Rezzonico** : ce point sera abordé lors de la prochaine AG.

A la fin des délibérations, la question suivante est soumise au vote des membres présents : « **Acceptez-vous d'investir un montant de maximum CHF 55'000.- provenant de la fortune sociale pour le démarrage d'un projet de maraîchage géré par la coopérative, sous condition de réussir à trouver des financements externes pour soutenir le démarrage du projet et d'envoyer un plan financier définitif à tous les membres avec possibilité d'appeler à l'organisation d'une AG extraordinaire pour le mettre au vote, avant de réaliser le projet ?** »

A l'unanimité (oui 30 / non 0 / abst. 1) l'AG répond favorablement à cette question.

10. **Autres projets de développement de la coopérative**

Enea Rezzonico présente brièvement les 2 autres projets de développement de la coopérative hormis le projet « phare » de maraîchage qui seront réalisés dès qu'on trouvera le temps pour le faire et si les finances le permettent, mais probablement pas en 2019 :

- Changement du logiciel d'administration et du portail d'accès au site web pour les membres.
- Nouveau site web.

11. **Divers**

Aucun.

La séance est levée à 21h35.

12. **Signatures**

François Turk (président)

Iván Gómez (membre)

Timothée Crettenand (secrétaire)